

TIGNOUS

MURS MURS

LA VIE PLUS FORTE QUE LES BARREAUX

Glénat

MURS - MURS, LA VIE PLUS FORTE QUE LES BARREAUX

Tignous était allé à Lannemezan, où sont incarcérés des condamnés à de longues peines. A Rennes, dans la seule prison pour femmes condamnées. A l'établissement pour mineurs de Porcheville. A la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, où l'unique quartier rénové lui a été ouvert.

Il semble s'être posé là. A écouter des surveillants, des directeurs de prison, jouer leurs rôles, dire leur texte. Celui de forces de sécurité malaimées : « *On souffre d'être tellement décriés, on est les méchants, plus encore que les gendarmes et les policiers* ». Tignous a rencontré des détenus, aussi. Qui jouent leurs rôles, disent leur texte. Celui de caïds, qui assument et ne souffrent pas : « *Ici, celui qui a pris 15 ans, c'est un débutant !* »

En témoin reporter, l'ami Tignous apparaît au fil des planches. Il dessine ce qui lui est donné à voir et entendre. Cette prison montrée aux visiteurs. Qui ne peut pas être celle de ceux qui la vivent au quotidien. « *Ceux dont on prétend s'être débarrassés pour de bon, comme on a appris à faire semblant de croire qu'en mettant hors de vue un problème, on l'élimine* », écrit Christiane Taubira dans la préface.

Tignous lègue le non-dit carcéral en planches dessinées. Où apparaissent en creux les faux-semblants. Nous laissant dérouler le fil de ce qui n'est pas montré. Qui n'est pas visible, audible, acceptable.



La directrice et ses personnels. L'obsession de l'incident guide toute la politique pénitentiaire.

Les dispositifs de sécurité « passive » (glacis, concertinas, vidéosurveillance, brouilleurs d'onde...) s'empilent et absorbent l'essentiel des investissements budgétaires.

Les recherches montrent pourtant que le premier facteur de violence en prison est l'absence de communication entre surveillants et détenus.



Un condamné à une longue peine rappelle que la vie en prison a un coût.

Il a été évalué à au moins 200 euros par mois.

La télévision est louée pour 9 à 18 euros par mois selon les établissements, le frigo et les plaques chauffantes pour cuisiner sont également payants, ainsi que le téléphone (1 euro les 5 minutes).

Les détenus doivent acheter en cantine (« épicerie » de la prison) des produits d'hygiène et de nettoyage, leurs vêtements, les aliments complémentaires à ce qui leur est distribué, ainsi que les timbres, cigarettes, etc.



Au centre pénitentiaire de Lannemezan : le détenu voleur, le détenu fou, le détenu musclé...

La France compte 66 270 personnes incarcérées au 1er janvier 2015. Les condamnés pour les crimes les plus graves sont très minoritaires. Les peines de 20 à 30 ans concernent 3,2 % des condamnés, la perpétuité 0,8 %. Plus du tiers (36 %) exécutent une peine de moins d'un an, pour des infractions concernant les stupéfiants, des vols, violences, recels, manquements à la sécurité routière...

Près d'un tiers des entrants en prison sont toxicomanes et un cinquième est atteint de troubles psychiatriques sévères, de type psychotique.



Ici, comme dans toute prison, les relations sexuelles sont prohibées. Sauf au sein des Unités de vie familiale ou salons familiaux, dont seuls 29 établissements pénitentiaires sur 188 sont dotés, parmi lesquels celui de Rennes.

Les femmes détenues sont beaucoup plus souvent que les hommes délaissées par leur conjoint et leur famille. Beaucoup ne reçoivent pas de visites au parloir.



Au 1er janvier 2015, 3,4 % des personnes détenues sont des femmes.

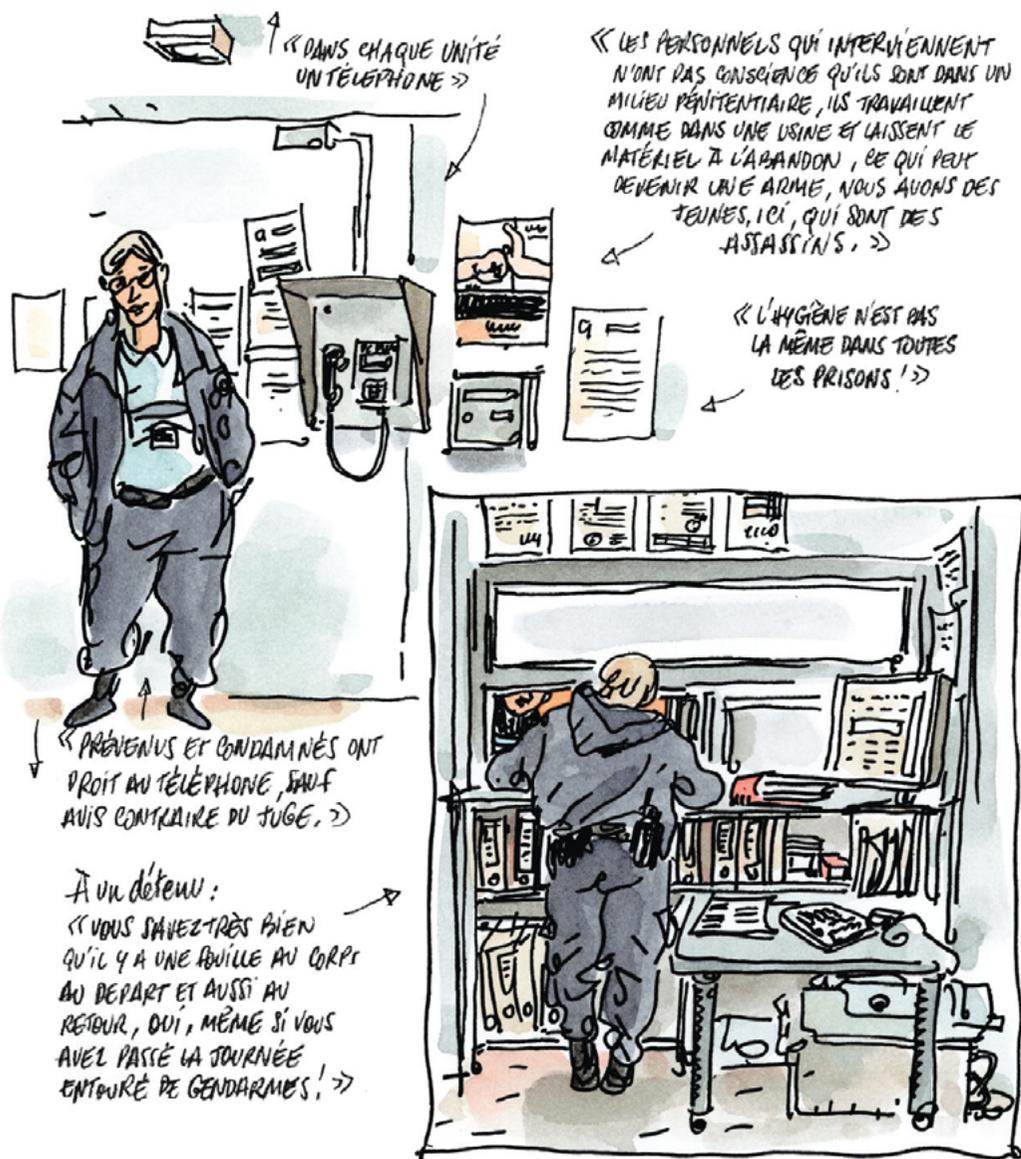
En dehors des deux prisons sur le territoire qui leur sont entièrement réservées (dont celle de Rennes), les détenues sont placées dans un quartier à part dans une prison pour hommes, avec lesquels elles ne doivent avoir aucun contact.

Elles ont rarement accès aux espaces collectifs (gymnase, ateliers de travail...), pâtissent d'une offre d'activités plus limitée et souvent stéréogénée (couture, cuisine...).



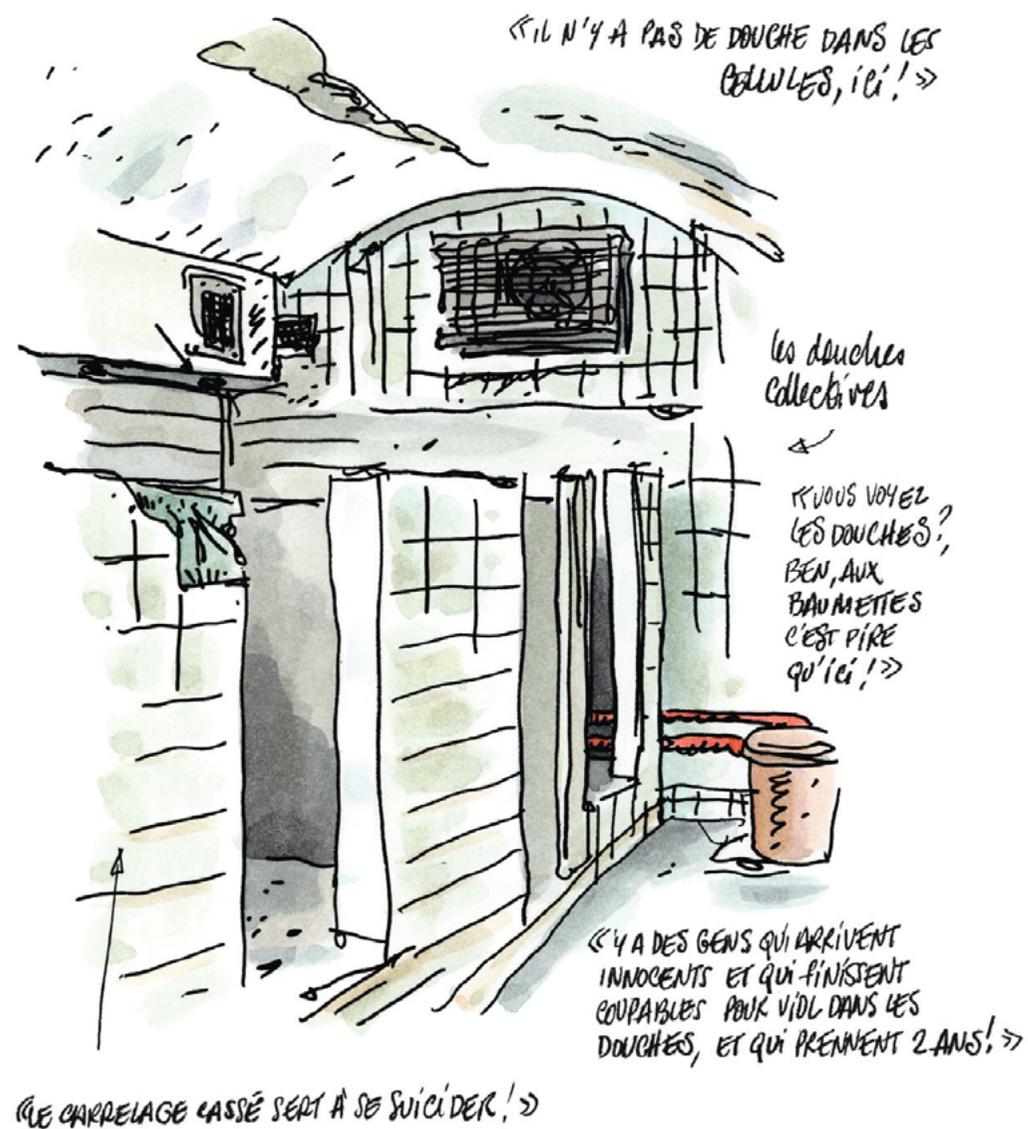
Les deux-tiers des mineurs détenus sont placés dans des quartiers spécifiques au sein de prisons pour majeurs, et non au sein d'un Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) tel que celui de Porcheville.

Un régime disciplinaire spécifique leur est appliqué. Les mineurs de moins de seize ans ne peuvent être placés au quartier disciplinaire (« mitard »), les plus âgés seulement pour une durée maximale de 7 jours (contre 30 pour les majeurs). Les règles carcérales ne répondent pas toutes aux nécessités d'une vie collective. Par exemple, le fait d'accrocher une serviette à la fenêtre pour se protéger de la chaleur est interdit, afin que l'intérieur de la cellule soit visible depuis le mirador. L'application de ce type de règles varie d'un surveillant à l'autre, ce qui génère des conflits.



En France, 88 % des mineurs condamnés purgent une peine de moins d'un an, pour des petits délits : vol simple (25 %), vol qualifié (14 %), violences (34 %).

Aucun mineur n'était détenu pour une peine de plus de 10 ans de prison au 1er janvier 2015 (statistiques Direction de l'Administration Pénitentiaire).



Seules les prisons de construction récente (environ une sur sept, 14 %) comportent une douche dans chaque cellule.

Dans les autres établissements, les détenus ont en principe le droit de se rendre trois fois par semaine aux douches collectives.

Elles sont souvent très sales et de nombreuses violences y ont lieu.



En maison d'arrêt, les visites des proches se déroulent dans de minuscules boxes sans intimité.

Un surveillant circule dans la coursive : **il doit pouvoir entendre les conversations.** Dans de nombreux établissements, le dispositif de contrôle des parloirs est renforcé par la présence de caméras.

Ces conditions de rencontres génèrent autocensure et frustration du côté des visiteurs comme des détenus.



Paroles de détenus

« IL N'Y A PLUS DE
CONDAMNATIONS À MORT,
C'EST UNE ERREUR ! »

« LE SAMEDI Y A LES
PARLOIRS, UNE
MAUVAISE NOUVELLE
ET C'EST LE BORDEL
TOUT LE WEEK-END ! »

« LA RÉINSERTION
C'EST DU PIVEAU,
TU PEUX PAS TRAVAILLER
SI TU N'AS PAS UN
CASIER JUDICIAIRE
VERGE ! »

« YANNICK NOAH
EST VENU ICI, JOEY STARR
AUSSI, MAIS COMME
DÉTENU : HAHA, IL EST
TRÈS SYMPA, JOEY STARR ! »

« J'AI VENDU UN PORTABLE
2500€ À UN AUTRE
DÉTENU ! »

« JE SUIS UN ANCIEN FONCTIONNAIRE
DE POLICE, TOUT LE MONDE LE SAIT,
C'EST POUR ÇA QUE JE SUIS À
L'ÉCART DES AUTRES DÉTENUS. »

« Y A DES P'TITS CONS QUI DISENT : "QUAND
JE SORS, J'VAIS TOUT NIQUER !" ILS VONT
NIQUER QUOI ? LES FLICS SONT À LA POINTE
DU PROGRÈS. »

« LES BAGUETTES DE PAIN SONT UTILES, SIMON,
UN TROU DANS LE MATELAS, DES NOUVELLES
CHAUDES À L'INTÉRIEUR ET ÇA RAIT UN SEXE
DE FEMME ! »

Dominique Paganelli à un détenu : « ON PEUT
SE VOIR DEMAIN ? » le détenu : « OUAIS,
DEMAIN JE SERAI LÀ ! » (N'ires)

La préparation de la sortie de prison reste minimale, voire inexistante pour certains détenus.

8 à 10 % des sortants de prison ne savent pas même où loger le jour de leur libération et bien plus n'ont qu'une « solution précaire » (ministère de la Justice, 2010).

La réinsertion et la prévention de la récidive sont des missions placées au second plan, loin derrière celles de garde et maintien de l'ordre.

Au 1er janvier 2015, l'administration comptait 25 651 personnels de surveillance et 3 426 personnels d'insertion (SPIP).